



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général

en réponse à la motion du Parti libéral-radical intitulée

« Les rochefortois et rochefortoises roulent avec leur propre énergie. Une proposition simple et concrète du PLR pour relever les défis de la mobilité du futur »

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En application de l'article 3.22 du Règlement général de Commune (RgC), le Conseil communal répond par le présent rapport à la motion déposée par le Parti libéral-radical de Rochefort intitulée *« Les rochefortois et rochefortoises roulent avec leur propre énergie. Une proposition simple et concrète du PLR pour relever les défis de la mobilité du futur »*.

Une copie de cette motion est annexée au présent rapport.

Pour mémoire, celle-ci a été acceptée par votre Autorité en date du 28 septembre 2017.

2. Procédure de consultation

Le législatif ayant constitué une Commission Mobilité (CoMob), l'exécutif a tout naturellement consulté cette dernière dans le cadre du traitement de la motion.

Nous vous livrons ci-après les conclusions de celle-ci, sous la forme du rapport qu'elle a rédigé.

Après une étude attentive de la motion, la majorité de la commission propose au Conseil communal de ne pas donner une suite favorable pour les raisons suivantes.

Cette motion est trop restrictive du point de vue du nombre de citoyens réellement concernés par la mesure proposée et sa portée est trop limitée.

En effet, tous les citoyens ne peuvent pas disposer ou faire installer d'une surface de panneaux photovoltaïques de surcroît suffisamment performante pour assurer la recharge d'un véhicule.

Sont exclus les locataires et les propriétaires de lieux non adaptés

Le problème du propriétaire revendant l'énergie produite à ses locataires reste entier.

La mesure proposée (versement de CHF 500.—) s'adresse principalement à des citoyens disposant de moyens financiers relativement élevés en regard des coûts actuels d'acquisition d'un véhicule électrique performant et écarte tous les citoyens qui ont fait ou ont dû faire un autre choix écologique en ce qui concerne leur mobilité (train, transports publics, vélo, etc.).

Le canton de Neuchâtel favorise déjà les véhicules électriques puisqu'ils ne sont taxés que sur la base minimale.

La majorité de la commission pense qu'il serait plus judicieux d'étudier d'autres pistes « énergie renouvelable et/ou mobilité » qui permettraient de toucher l'ensemble ou une grande majorité des citoyens de la commune (maintien de la desserte de la gare de Chambrélie, installation photovoltaïque servant aux besoins de la Commune, demande de mettre en place des bus électriques ou à technologie non polluante pour la desserte de la Commune.)

3. Position du Conseil communal

Sur le fond, le Conseil communal est favorable au principe voulu de la motion. Il relève même à ses yeux du devoir de réfléchir aux problématiques sociétales, telle qu'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Cela étant, à l'instar de la Commission de Mobilité (CoMob), l'exécutif estime que la motion déposée est trop restrictive.

Par essence, une mobilité intelligente – comme l'écologie – est en effet l'affaire de tous. Des mesures incitatives visant à la favoriser doit ainsi porter sur le plus grand nombre, ce qui n'est clairement pas le cas de la motion qui nous occupe.

Ainsi, le Conseil communal propose de classer cette motion non sans intégrer son idée et ses principes dans le cadre d'une étude globale qu'il mènerait d'ici le terme de la présente législature.

C'est d'ailleurs dans ce même esprit que le Conseil communal a d'ores et déjà prévu une étude inhérente à l'assainissement énergétique du Bâtiment communal polyvalent (BCP), dont certaines mesures (par exemple : toiture photovoltaïque) pourraient constituer une composante d'un concept énergétique global dont la mobilité ferait partie.

L'exécutif s'engage ainsi à proposer au législatif un rapport complet sur la question d'ici à la fin de la législature.

Il s'adjoindra pour ce faire les services de la Commission communale de l'énergie qui a un rôle majeur à jouer dans ce projet.

4. Conclusion

Une mobilité optimale, qui plus est respectueuse de l'environnement, constitue un enjeu majeur pour notre société. En ce sens, le Conseil communal est pleinement favorable à encourager les initiatives privées s'inscrivant dans cette idée.

Néanmoins, s'il n'est pas opposé au fond de la motion déposée, l'exécutif considère que celle-ci est trop restrictive, par conséquent que son champ d'application doit être élargi, qui plus est après avoir mené une réflexion globale sur la question.

Au vu de ce qui précède, dans l'attente des résultats de l'étude qui sera menée, le Conseil communal propose au Conseil général de classer la motion du Parti libéral-radical de Rochefort.

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 26 novembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

D. Humbert-Droz

A. Lazeyras

Annexe : 1 motion.

Conseil général de la Commune de Rochefort - Séance du 20 juin 2017

Motion du parti Libéral-Radical

Les Rochefortois et Rochefortaises roulent avec leur propre énergie. Une proposition simple et concrète du PLR pour relever les défis de la mobilité du futur.

L'attractivité historique de notre Commune est aussi liée à la ligne ferroviaire Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. Elle a permis à un grand nombre de citoyens de bénéficier d'un accès direct au réseau de transports publics suisses. Un atout pour notre Commune. Sans cette ligne, le développement de notre Commune aurait certainement été différent.

Beaucoup d'habitants utilisent un maximum cette desserte pour des questions pratiques et écologiques. La tendance nationale de vouloir concentrer au maximum la population dans les pôles urbains ne favorise pas les communes comme la nôtre. Nous venons d'en faire l'amère expérience avec la fermeture de la gare de Montmollin – Montezillon, incitant de plus en plus de personnes à utiliser la voiture à propulsion thermique comme moyen de locomotion ce qui va à l'encontre du bon sens d'une société moderne.

La Commune se doit de rester vigilante si elle souhaite rester attractive. Le risque existe que la valeur des biens immobiliers diminue à long terme si nous ne parvenons pas à favoriser la mobilité écologique. Miser sur les transports publics est une bonne solution mais, pour notre Commune et ses hameaux décentrés, nous avons besoin d'autres idées.

Le vélo représente certes une alternative mais, vu la topographie et la dangerosité des routes sur notre territoire, elle est difficilement praticable et reste une solution pour une minorité.

Un des moyens de transport le mieux adapté pour les Rochefortois et Rochefortaises est certainement la voiture électrique. L'autonomie de ce type de véhicule permet aujourd'hui le déplacement dans tout le Canton et même au-delà sans avoir besoin de recharger la batterie durant le trajet.

De plus, la plupart des constructeurs automobiles vont venir avec des modèles dont l'autonomie va approcher les 300 km, ceci à des prix de plus en plus attractifs.

La situation idéale est, si le détenteur produit lui-même son électricité nécessaire via une installation photovoltaïque sur sa maison (env. 15-20m² suffisent pour couvrir ses besoins annuels).

Il est prouvé que la recharge de la voiture électrique se fait principalement au domicile du propriétaire. Cependant, l'installation d'une borne électrique représente un investissement qui freine certains à franchir le pas. Une telle borne est indispensable pour garantir une recharge rapide et sûre.

Nous proposons donc que la Commune subventionne à hauteur de 500.- tous les propriétaires qui :

- disposent d'une installation photovoltaïque d'au moins 15m² sur leurs parcelles,
- immatriculent un véhicule électrique et
- installent une borne de recharge à leur domicile.



Cette aide est également valable si le propriétaire d'un bien immobilier installe une borne pour son locataire qui a immatriculé un véhicule électrique. Plusieurs bornes pour un même immeuble sont possibles, les critères et l'aide seront simplement multipliés par le nombre nécessaire.

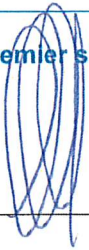
C'est une petite contribution, un coup de pouce aux habitants qui souhaitent ou qui ont déjà décidé de rouler de manière plus propre avec de l'énergie qu'ils produisent eux-mêmes.

L'objectif étant que Rochefort devienne la Commune suisse avec le plus haut taux de voiture électrique en rapport au nombre d'habitants et un exemple pour la mobilité douce.

Le TRAIN est en marche, soyons dans les premiers à sauter dans la bonne voiture !!!

Rochefort, le 7 mai 2017

Premier signataire de la motion :



Christian Reber

Les autres signataires de la motion :